



Reprendre un portefeuille en assurance en tant qu'auto-entreprene

Par **nath77860**, le **27/02/2013** à **18:50**

[fluo]bonjour[/fluo]

est-ce possible de reprendre en portefeuille de clients en assurance en devenant auto-entrepreneur ? quelles sont les conditions ?

merci !

Mme xxxxxxxxxxxxxxxx

Par **chaber**, le **27/02/2013** à **19:47**

bonjour

bonjour est une marque de politesse que vous devrez apprendre pour traiter avec vos clients.

L'assurance est distribuée par des agents généraux ou des courtiers et sont rémunérés en commissions.

Pour accéder à ces professions il faut une carte professionnelle et une assurance responsabilité civile professionnelle et une garantie financière pour les courtiers

Pour le courtage:

[url=www.ffsa.fr/sites/jcms/c_32915/le-metier-de-courtier-d-

assurances?cc=fn_7408]www.ffsa.fr/sites/jcms/c_32915/le-metier-de-courtier-d-
assurances?cc=fn_7408[/url]

Pour être agent général, vous vous rapprocher d'une compagnie d'assurances.

Compte tenu des frais professionnels déductibles qui sont quand même conséquents (entre 40% et 70%) l'auto-entrepreneur n,e peut être envisagé.